### LA CONFÉRENCE-CONCERT

La Conférence-Concert de l'Université populaire du mois de janvier aura donnée dimanche prochain, *et Vendredi, à 17 heures du matin.*

Le Conférencier, M. Ch. Richet, professeur à l'Université de Paris, traitera de « *La Guerre et de l'arbitrage international* ».

La partie musicale comprendra :

1° *Méditation sur le tr prélude de Bach* — Gounod, pour harpe, piano, violon, flûte et violoncelle (Mlles Pontenaux et Seiguet ; MM. Seiglet, Verroust et Pluquet).

2° Air de Sœur Marthe — Le Rey (Mlle Cruque).

3° Fantaisie pour flûte — Demersmanne (M. Verroust).

4° Air de ténor (M. Mikaelly).

5° Berceuse de Jocelyn — Godard (Mlle Fontaneau et M. Pluquet).

6° Air de chanteuse légère (Mme Duperret-Mikaelly).

7° Ballade et Polonaise — Vieuxtemps (M. Seiglet).

La Conférence-Concert est publique et gratuite.

On peut retirer les cartes au *Progrès du Nord* et au *Réveil du Nord*.

### Changement de gérance de 432.

— Le bruit courait que le 432 d'infanterie qui tient garnison à Lille depuis trente ans serait la veille de partir avec le 44e de Perpignan.

**La rue Mercier.** — La municipalité a fait ajouter aux plaques indicatrices de la rue Mercier le prénom de feu le conseiller municipal « Alphonse Mercier », afin qu'on ne puisse croire qu'il ne fut que le Lillois qui voulut honorer l'ancien ministre de la guerre.

La *Dépêche* plaisante cette transformation qu'elle intitule ironiquement : « Défense républicaine ».

Il est étrange qu'un journal qui, pendant vingt ans, par pur ressentiment politique, a refusé de donner à l'ancienne rue Notre-Dame le nom glorieux de Gambetta, l'organisateur de la Défense nationale, s'étonne que les républicains se veulent pas donner à une rue de Lille le nom du misérable fumiste Mercier, dont le grotesque dont la criminelle incapacité fit mourir, sans combattre, des milliers de soldats à Madagascar, Scrupules pour scrupules, les nôtres nous paraissent plus honorables.

**Revue des troupes.** — M. le général Jeannerod, commandant la 1re brigade d'armée, passera jeudi, à deux heures de l'après-midi, la revue des troupes de la garnison de Lille et procédera à la remise des décorations du 1er janvier.

**Canonniers sédentaires.** — Par décision de M. le Ministre de la guerre, M. le lieutenant-colonel Delaplanque, du groupe territorial de 32 bataillon d'artillerie à pied, et M. le lieutenant Pierre Courtecuisse, du groupe territorial de 5 régiment d'artillerie, passent avec leur grade au bataillon des Canonniers sédentaires.

**Le crime de la rue Gambetta.** — On se souvient du crime de la rue Gambetta, qui coûta la vie à l'éphémère Declercq. L'avocat de la femme Pluquet avait signé un cas de cassation et ce fait l'affaire se trouvait retardée. La Cour de cassation ayant rejeté ce cas, l'affaire viendra devant les prochaines assises.

**Abus de confiance.** — Léon Delhaye, 15 ans, rue des Tanneurs, garçon de courses chez M. Glorian, restaurateur, place de la Nouvelle-Aventure, Défères au parquet, tous deux ont été remis en liberté provisoire.

— Des coupons sont ouverts par M. Cordier, commissaire de police du 9e arrondissement, au sujet d'un vol de vêtements et d'outils d'une valeur de 24 francs, commis la nuit dernière dans une baraque située dans un jardin, rue des Ecluses, 3, au préjudice de M. Dewarf, ferblantier, rue de la Barre, 45, et au sujet d'un autre vol de même nature, subi chez M. Bonnet, rue de la Nouvelle-Aventure, 3, au préjudice de M. Santin, négociant rue d'Amiens, 17 bis.

— M. Chauvin, commissaire de police, recherche l'auteur d'un vol de huit pipes commis la nuit dernière dans une maison en construction de la rue des Processions, appartenant à M. Empain, même rue, 61.

— Le nommé Sophie Delepierre, 50 ans, ménagère, demeurant rue St-Sauveur 44, a été arrêtée pour vol de couvertures et draps de lit.

**Arrestations.** — La police du 9e arrondissement a arrêté mercredi après-midi un sieur François Devaux, âgé de 54 ans, sujet belge, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Interrogé par M. Jérome, il a avoué qu'il était l'auteur d'un vol de draps et d'objets mobiliers commis chez un boulanger de Marcq-Barwell, M. Delvide, qui indiqué a été remis entre les mains de la gendarmerie de Tourcoing.

**Les accidents.** — Un enfant de 12 ans, Julien Dubois, dont les parents demeurent rue Boucher-de-Perthes, 40, passait rue du Marché, lorsqu'il fut renversé par une voiture de boulanger dont le conducteur poursuivant sa route, a pu rester inconnu. Les blessures de l'enfant, à la tête et aux jambes, sont sans gravité.

**Les Mélomanes de Gand.** — Entre toutes les phalanges artistiques les *Mélomanes de Gand*, dont la réputation est universelle, s'affirment par l'incomparable maîtrise de leurs chœurs, qui donnent régulièrement au public d'Hyperion toute des œuvres maîtresses interprétées par ces 200 chanteurs, hommes et femmes. Il est impossible de rêver ensemble plus harmonieux, plus vigoureux dans les nuances, plus sûrs et plus charmant dans les soupirs et les langueurs.

Avec la science musicale que nous réserve le concert de l'*Arbre de Noël* dimanche après-midi, à l'Hippodrome-Théâtre, rue de Trévi (2 sept. très rares, qui est en la bonne fortune d'entendre les célébrissimes gamins, une belle et grande manifestation d'art, d'autant plus que l'ensemble des Concerts populaires accompagnera ces merveilleux artistes.

*Le programme, composé avec science et goût, est* élégant de tous points de ses interprètes. Nous y notons, particulièrement, deux morceaux, du plus intéressant concept, toute pleine de ces effets imitatifs où l'on sent passer comme de grands souffles agrestes.

Composée par la jeune et talentueuse maîtresse de l'Ecole française, André Wormser, grand prix de Rome, cette pastorale est le clou pendant deux de cycle du succès de l'*Enfant Prodigue* et de l'*Etoile*, le ballet actuellement représenté à l'Opéra.

En dehors de cette œuvre jeune et pleine de promesses les *Mélomanes de Gand* interpréteront le Noël de Saint-Saëns, un oratorio profondément pensé et écrit en cette note charmeresse où la Compositeur tient génie, par l'heureuse combinaison des timbres, par l'amalgame musical adroitement fusionné de l'orgue et de la harpe et du quatuor des cordes obtient ces effets grandioses qui analysent magnifiquement les chants en une orchestration abondante et saisissante.

Le prélude est le 2e sur un thème un peu court et de toute suavité artistique. Le récit et le chœur *sont amples, joués à cordes larges. D'une captivante* tournure, bien stylée, de cette ancienne lure antiqueur comme le solo du ténor. Elégant et noté en une *facture soignée*, le duo pour soprano et baryton, qui présente un chœur d'une belle envolée, est une page impeccable. Accompagné par les harpes, le trio pour ténor soprano et baryton donne l'impression de l'élégiaque beauté.

Enfin le quatuor pour soprano, mezzo-soprano, alto et baryton est d'un style hélégique et un ton quinletes avec, chœur, résument les qualités matrosses de cette œuvre de haute envergure.

On dénie ce que tout ce ensemble contient de ces morceaux de choix par des chanteurs intelligents, qui ne sont pas des automates, mais des distinctions vibrants aux voix chaudes et sympathiques tous les exercices musicaux.

Si l'on ajoute que le chef **Nora Mac Kay**, la violoniste autrichienne, l'élève favorite de Masin et Mlle Salmon, soprano, premier sujet du Théâtre Royal de Gand se chantent des Interprètes, on se rend compte que nous pouvons pour une fois dire prochaine dans notre pays et assurer à coup sûr un triomphal succès au concert de dimanche dont la recette ira à l'œuvre populaire et aimée de l'*Arbre de Noël*.

Si l'on songe que déjà les amateurs de bonne musique assiègent les bureaux de la maison Français, boulevard de la Liberté, on peut se rendre compte, on peut affirmer que tout Lille se trouvera dimanche, à trois heures et demie à l'Hippodrome.

C'est la seule grève que nous souhaitons très amicalement aux organisateurs qui méritent de réussir.

G.-D. JEANDOUZY.

**Le Royal Bioscope à l'Hippodrome.** — Aujourd'hui jeudi, à 3 heures, le Royal Bioscope donne sa première matinée réservée aux familles.

Pour toutes les représentations il sera fait le classement aux étudiants et élèves de toutes les écoles : c'est-à-dire qu'avec le prix des secondes il leur sera délivré des billets de première et ainsi de suite.

*Nos sociétés.* — *Le Club vélocipédique Fivois*, a donné un banquet très animé en cours duquel des toasts ont été portés par M. Lambilliotte, président ; M. Bouton, membre d'honneur ; M. Jules de Vriès, secrétaire, qui a été nommé président du comité de la façon suivante :

*Président* : G. Lambilliotte — *Vice-prés* : H. Leblanc — Secrét. : J. de Vriès — Secret.-adjt : G. de Vriès — Trés : O. Dulaplace — Capit. de route : J. Crespel — Sous-capit. de route : F. Hitsch — Portefanion : C. Ossieur.

# LE NORD

**Hanbourdin.** — On nous écrit de cette ville :

**INTOLÉRANCE CLÉRICALE**

Mardi matin mourait dans notre commune, après une longue et douloureuse maladie, Gaston Hennebaut, fils d'un de nos conseillers municipaux, vieux républicain qui jouit depuis longtemps de l'estime de tous.

Son père pour la douleur des parents, sans égard pour le moribond, le vicaire Delannoy s'est permis — la veille de la mort, à trois reprises différentes et sans avoir été appelé par la famille — de venir sonner dans la demeure du mainde pour tenter de le confesser.

A la troisième tentative et devant le refus formel du moribond, le vicaire de la suprême honte lui a annoncer sa mort prochaine et de le menacer des flammes de l'enfer.

Tout le monde jugera cette conduite indigne, mais nous laissons aux lecteurs du journal le soin d'apprécier la manière d'agir de M. le doyen Catteau, qui, poussant l'infranisgance jusqu'à la dernière limite, a refusé à la mère et à la fille éplorées d'enterrer le malheureux jeune homme.

Il y a quelque temps, M. le doyen Catteau refusait déjà d'apporter son concours aux funérailles du sieur Beaucepuis qui, bénéficiant de la loi sur le divorce du 18 septembre 1884, avait prononcé en sa faveur, avait convolé en secondes noces.

M. le doyen s'insurge donc journellement contre les lois républicaines ; il se révolte contre le Concordat lui-même !...

Nous signalons ces faits à l'autorité supérieure et lui demandons pourquoi elle qu'elle supprime le traitement des lazaristes de Lons beaucoup plus libéraux que les prêtres séculiers de notre commune, elle n'applique pas le même usage à l'égard de ce clergé intolérant qui, depuis 29 ans, dirige par la terreur la commune d'Hanbourdin.

Nous croyons de notre devoir d'annoncer à nos amis que les funérailles civiles de Gaston Hennebaut auront lieu aujourd'hui jeudi 17 janvier, à 3 heures et demie de Lapris-midi et nous prions instamment tous les vrais républicains de l'assister à ce obsèques ; ils protesteront ainsi contre la conduite inqualifiable du doyen Catteau et de son vicaire Delannoy.

En terminant, nous voulons féliciter le conseil municipal actuel qui, prévoyant depuis longtemps l'intrusion du clergé dans la commune aujourd'hui à la disposition de ses victimes le drap mortuaire qui leur était refusé jusqu'à ce jour.

## DOUAI

**Fenain.** — Un jeune homme de 18 ans, Alphonse Remette, gardon boucher à la Société coopérative des Bonnes, en décrochant un quartier de viande et en voulant le poser sur un *bloc*, avait sauter un couteau qui l'a atteint à la cuisse gauche et lui a coupé une artère. Son état inspire des inquiétudes.

## HAZEBROUCK

**Steenbecque.** — Cassun sait que l'audace des bonnes sœurs est du ordre tout spécial. Il est vrai, et que lorsqu'elle font concurrence aux laïques, elles ne soignent leur cent bon pour attirer des élèves. Pourquoi le croire cependant que leur audace va jusqu'au point de tenir dans leur école une élève malade et malgré ses parents ? Le fait s'est produit lundi à Steenbecque. Les religieuses savent apprêter une de leurs élèves les quitter pour aller à l'école laïque. Elle en a convaincu quelques autres à se rencontre en leur disant : « Si vous nous la ramenez, vous aurez une image ». Et les jeunes filles, bien stylées, de faire leur ancienne compagne : « Viens dire au revoir à s ma sœur », elle a quelque chose à te dire, et elle doit te donner une image du Sacré-Cœur ». — Oui, mais, répondit l'enfant détaché, me laissera-t-on aller chez Mademoiselle ? — Oui, oui, on te laissera partir.». On la laisa partir en effet, mais à quatre heures du soir, et les parents à son retour furent stupéfaits et ont porté plainte contre les dites sœurs.

Et voilà maintenant ces gaus obligés de faire escorter leur fille pour l'amener à l'école laïque !

Elles ont de la dure besogne les institutrices de Steenbecque. Avec les religieuses elles ont un cure qui les menace de « l'en mêler » et elles font la moindre démarche pour gagner des élèves, qui va même jusqu'à leur déclarer que « la lutte est outre entre elles et lui » et que ce serait de ne leur avoir fait « jusqu'à présent » aucune misère », à elles ni à leurs élèves fréquentant le catéchisme.

« Ce n'était pas leur faire de mal, ajoute-t-il, Monsieur le curé de dire en chaire au mois de septembre que ce serait bien qu'aucun père, aucun mère *ne la famille n'enverrait ses enfants à l'école laïque ?* que de rendre l'enseignement laïque responsable de tous les crimes qui se commettent en France ?

*Certains députés de la droite protesteront-ils encore* lorsque M. Carnaud dira que les congrégations sont un danger pour la sécurité publique ? Ils sauront doute ils protesteront parce qu'ils ne veulent pas se rendre à l'évidence, mais s'ils voulaient se rendre, ils pourraient, hélas, les leur manqueraient pas.

Nous, nous sommes convaincus de ceci : les congréganistes ne font pas la concurrence loyalement, et ne la feront jamais, car ils perdraient ainsi la clientèle des bonnes gens dont ils vivent. Si on ne menaçait pas les pauvres gens de leur retirer les secours de la société de St-Vincent-de-Paul et autres sociétés de bienfaisance, ils ne feraient pas tous leurs enfants à l'école laïque où ils sont les égaux des enfants riches et où ils reconnaissent que l'instruction est mieux donnée.

## DUNKERQUE

*Un bœuf emporté.* — *Un bœuf s'est échappé des* mains du conducteur dans la rue de Calais et a parcouru au grand galop toute la longueur de cette rue.

L'animal a été arrêté par M. Pauwesert, batelier.

*Vols.* — La police a arrêté les nommés Platovet et Bocquet, âgés de 20 ans, pour vol de quatre bâtes de maïs sur le port.

# PAS-DE-CALAIS

## BETHUNE

**Lens.** — M. Emile Morel, 40 ans, ouvrier sondeur au puits n° 2 bis de Lens est tombé d'un échafaudage et a été grièvement blessé.

— M. *Eugène Lamarche, aide-mineur au n° 9* a été blessé à l'œil gauche par un éclat de fer.

— M. *Charles Lamire*, 16 ans, employé aériens, chez M. Hugot a été blessé à la tête par la chute d'une pièce de bois.

— Sur la requête du docteur Folet la conférence de l'A. A. des anciens élèves de Condorcet est remise au 3 février.

## SAINT-OMER

*Cheraux emballés.* — M. Le Roux, fabricant de papiers à Gonnehendes, s'arrêtait avec sa voiture *chez* M. Bouchez, rue de Dunkerque.

Au même instant arrivait un automobile.

L'animal, effrayé prit le galop et enfila la rue de Dunkerque qu'il parcourut à une allure désordonnée.

Devant le magasin de M. Dubuquois, charcutier, cet animal heurta le coupé de M. Arcé-Bonnet, de Blandecques.

Au bruit occasionné par la voiture de M. Le Roux, le cheval attelé au coupé donna des signes d'inquiétudes.

Le cocher sentit aussitôt ce bon de son siège et s'accrocha à la bride de l'animal, mais il ne put maîtriser le cheval, qui lui échappa des mains et galopa à la suite de son camarade.

En face de la maison de M. Sambourg, sellier, M. Jules Limoisin, âgé de 41 ans, serrurier-peintre, demeurant rue de Dunkerque, voulut arrêter la première voiture, mais il n'y parvint pas.

La voiture de M. Avot arrivait à son tour, M. Limoisin saisit le cheval à la tête.

Après avoir été traîné pendant quelques mètres, il dut se résoudre à le lâcher, prétendant qu'il avait reçu un coup de pied au ventre.

Le cheval s'était jeté contre le trottoir. Un brancard du coupé fut cassé.

Quant au cheval de M. Le Roux, il était allé butter dans un chariot, à proximité du bureau d'octroi.

**Rumingham.** — Une meule contenant environ 200 botes de paille a été incendiée à Mme veuve Dehargo à cté la proie des flammes. Les pertes de cet incendie, dont la cause est inconnue s'élèvent à environ onze cents francs.

## CALAIS

*Arrivées et départs.* — De passage arrivant de Douvres à 2 heures 17, soit 10 heures 17 pour après-midi M. de Sousarros, ambassadeur du Portugal à Paris, parti pour la capitale par l'express correspondant.

— Le maharajah de Kock Behâr, parti pour Marseille, par le F. O. ; le marquis d'Issiquel, parti *pour le Cap, via Marseille, par le F. O.* ; le prince de Hohenlohe, parti pour Paris, par l'express.

# TRIBUNAUX

## *Tribunal Correctionnel de Lille*

Audience du 16 janvier

Présidence de M. Séc. vice-président. — Assesseurs, MM. *Lewé et Bouvier*. — Ministère public. M. de Bousquet de Florian, substitut.

## Une grave affaire à Wattrelos

### Un médecin des douanes frandeur

### Le Procès Jacquemont-Favier

L'affaire Jacquemont-Favier a soulevé une bien légitime émotion. Et ce n'est peut-être pas seulement parce que le malheureux Jacquemont, ce jeune médecin déshonoré en Belgique ; c'est sans doute aussi la conscience qu'il a de la réprobation indignée et de l'opinion publique à ses condamnations, le nombre qui a abusé de sa situation de médecin, de la confiance qu'on lui accordait à raison de sa qualité et de ses fonctions pour exercer, en compagnie d'un individu de triste mine et dépourvu d'honnêteté autant que d'honorabilité, le commerce du contrebandier.

Après une instruction de l'honorable M. Delaté, l'affaire venait à l'audience sans que personne qui vont nous permettre de rappeler les faits en même temps pour éviter des redites.

### Les faits

Les dépositions du capitaine des douanes Verney et du lieutenant Lemaire, absolument concordantes, précisent définitivement les faits ainsi qu'il suit :

Depuis longtemps des dénonciations étaient parvenues contre le docteur Jacquemont, l'accusant de se livrer à la fraude. Mais l'honorabilité du médecin des douanes, la considération dont ils jouissait avaient écarté les soupçons, et le docteur continuait à franchir la frontière à son aise, sans que sa voiture ne fût jamais visitée.

Mais au début de septembre, le lieutenant Lemaire fit connaître à son supérieure, le capitaine Verney qu'il avait le certitude que Jacquemont se livrait à la fraude.

Le capitaine en avise M. Tonzard, directeur des douanes à Lille, qui fit donner ordre aussitôt de visiter la voiture du docteur, mais avec toute la discrétion possible et d'organiser cette surveillance avec toute la publicité nécessaire.

Le samedi 22 septembre, le capitaine Verneroy avait appris que Jacquemont était passé en Belgique, s'établir sur un bateau-pêcheur à la terrasse d'un estaminet pour lui causer un passage. Cette tentative échoua. Jacquemont était passé trop vite, mais à la fatigue des remorts, on put juger que la voiture portait un surcharge d'une centaine de kilogrammes.

Huit jours après, le samedi 29 septembre, le capitaine et le lieutenant s'étant de nouveau placés sur le passage de Jacquemont et faisant même un jour aux cartes, l'invitèrent au passage à prendre une chope. Il accepta et après quelques mauvaises propos, le capitaine déclara au docteur qu'il était sa mission. Il ajouta que pour éviter tout scandale, ils allaient se rendre ensemble à la douanes du dessous, où la visite serait faite discrètement par le lieutenant, pendant que le docteur et le capitaine prendraient un rafraîchissement chez lui.

Jacquemont accepta ; mais au moment où le capitaine monnait en voiture, il lui dit : « Au lieu d'aller à la douane, nous allons aller tout bonnement au poste du Touquet ».

Le lieutenant Lemaire est un pressentiment et tirer le capitaine par le bras en disant : « Mon colle ! »

Ils faites pas cela. C'est une canaille ! il va vous amener au Belgique !

Le capitaine ne crut pas que Jacquemont était « assez canaille que les faits tient prouvé », et il se laissa quand même emmener vers le poste du Touquet. Mais il était en éveil.

Quand la voiture arriva devant le poste du Touquet, on se trouvait une lourde voiture qu'il fallait contourner, Jacquemont enveloppa son cheval d'un violent coup de fouet et prit une allaiage vers la Belgique, en disant :

— Je ne subirai pas cet affront !

Le poste du Touquet est à 45 mètres de la frontière. Du côté gauche de la route, un fossé, une Berge.

Le capitaine Verneroy s'abaîta pas un instant. Il saisit violemment la rêne du gauche et tira de toutes ses forces pour que le cheval se jetât dans le fossé.

Le cheval fit ainsi 20 mètres et s'arrêta au moment de franchir le fossé à 25 mètres de la frontière.

A ce moment, Favier qui se trouvait entre le capitaine et le docteur, se jeta sur le premier et d'une violente bourrade, l'envoya rouler sur le Mais le capitaine, en sautant, ne lâcha pas la bride et, se relevant d'un bond, il s'élança à la tête du cheval. Pendant ce temps, Jacquemont était descendu à droite de la voiture et tirait de toutes ses forces le cheval du côté de la Belgique. Le capitaine fut traîné de la sorte jusque sur le territoire belge où, sous quelques coups, s'apercevant qu'il avait franchi la frontière, il lâcha prise et déclara, en invectivant Jacquemont de toutes apostrophes que l'indignation jouvait lui inspirer, qu'il était désarmé.

Alors Jacquemont qui venait de donner à Favier l'ordre de tirer le mieux bridée et qui tenait à rester sourd l'attention du capitaine, se laissa lui-même hypnotiser par les invectives et reçut immédiatement jusqu'à la ligne frontière, où le capitaine tout à coup le saisit dans ses bras et le porta aussi loin qu'il put.

A la vue de leur capitaine aux prises avec le médecin, les douaniers du poste du Touquet accoururent et s'emparèrent de ce dernier qu'ils conduisirent non sans peine jusqu'au poste, tandis que la voiture de Favier disparaissait dans la direction de Mont-à-Leux et que le lieutenant Lemaire qui avait suivi en pas de course la voiture arrivait de France.

Une fois au poste, Jacquemont tombe dans un violent désespoir. Il se bourrait contre les murs en hurlant le plus plus horribles mots en disant :

« — Qu'est-ce fait ? Je me suis déshonoré. Vous savez *parfaitement* ce qu'est le *déshonneur*.

Il avoue ensuite, pour la voiture contenant une charge de café vert ou d'autres marchandises « *il savait bien que ce jeune* », du poids d'un homme, 80 ou 100 kilogs.

Le soir, conduit à la caserne de Wattrelos, Jacquemont renouvelle ses cris et ses délires devant M. Tonzard, directeur des douanes. Puis il demanda à être mis en liberté provisoire sous prétexte de notre à donner à des malades.

Il n'a plus reparu.

### Les Inculpés

Le Dr Jacquemont est aujourd'hui tranquillement installé en Belgique, à Quiévrain, villa des Acacias.

Il résulte, le « docteur » Jacquemont, qui est âgé de 42 ans, n'est même point docteur, mais officier de santé. Il jouissait de la considération de ses compatriotes, il avait même dans ces derniers temps à Wattrelos, entendu jouer un certain rôle politique dans les rangs de l'U. R. P.

Son entourage, à Lille, a été moins heureux. Quelques jours après que M. Delaté avait commencé son instruction, Favier se faisait piocer aux gendrames de sa ferme, car lui aussi est du trafiquer de grande envergure. Il est établi. Il est entretenir à Wattrelos. Mais Favier, qui est âgé de 50 ans, est beaucoup moins bien noté. Il est considéré comme un maître frandeur de profession, qui a déjà commis impunément une foule de délits ; il est, depuis, c'est le type comme du « franc hypocrite, il joue du sentiment, il se rôle de l'innocent bénéfé.

Il a obtenu en mars de nombreuses apuies avoir verse une forte caution. Il a, en outre, un peu comme Jacquemont, et grâce à cette caution, gagné la sanitude qui a eu d'avouer. Il a avoué entre l'importation de 80 kilos de café vert le 29 septembre, du tirpentine et du cognac.

La douane reste très sceptique au sujet du contenu des marchandises frandées et le capitaine Verneroy a son sujet, il a pu se rendre compte des contenuts pas seulement du café, mais des produits chimiques, du cognac, du saccharine, et des produits inactoriaux destinées à des pharmaciens, brasseurs et teinturiers de Roubaix-Tourcoing.

On s'explique sans peine que ce qu'un médecin eût commis parcils actes pour tirer de chaque voyage 80 fr. environ de bénéfice sur issuets 20 fr. seulement devient pour un douanier.

### LES DÉBATS

Favier comparaît, mais est loin de tendre le cou au couteau qui va le frapper. Il aie tout ce qu'il peut pour se faire passer pour un homme qui n'a aucun mépris belges qui se sont contredits à plusieurs reprises, et qui, à l'audience, ont viennent prétendre qu'ils ont vu la scène en Belgique. Seulement, ils sont obligés de reconnaître qu'ils étaient dans le cabaret qui est à la douane et qu'ils étaient pendant qu'ils ont vu la scène en Belgique. Seulement, ils sont obligés de reconnaître qu'ils étaient dans le cabaret qui est à la douane et qu'ils étaient pendant qu'ils ont vu la scène en Belgique,